

L'entreprise et l'administration fiscale : les prix de transfert

F22

OBJECTIFS

- Connaître l'entreprise et ses relations avec l'administration fiscale.
- Comprendre comment appliquer les méthodes de prix de transfert par l'analyse d'exemples concrets.
- Être en mesure de réaliser une analyse fonctionnelle dans le cadre de la définition ou de la justification d'une politique de prix de transfert.
- Savoir sélectionner une méthode de prix de transfert dans une situation donnée.
- Comprendre comment l'entreprise élabore sa politique de prix de transfert.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le contrôleur fiscal maîtrise les règles et les normes internationales, les prix de transfert et les mécanismes d'une méthode de prix de transfert.

THÈMES ET MODULES PÉDAGOGIQUES

1^{er} Module

LES PRINCIPES

- Définition.
- Le lien entre les prix de transfert et la fiscalité.
- Le prix de pleine concurrence.

2^e Module

VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DU PRIX DE TRANSFERT AU PRINCIPE DE PLEINE CONCURRENCE

L'analyse fonctionnelle

Le recensement des fonctions exercées, des risques encourus, des actifs et des moyens utilisés :

- Les fonctions exercées.
- Les risques encourus.
- Les actifs (corporels et incorporels) et les moyens utilisés.
- Cas particulier des entreprises ayant plusieurs activités.

La notion d'entrepreneur principal

- Les facteurs externes à prendre en compte.

3^e Module

DÉTERMINATION D'UN PRIX CONFORME AU PRINCIPE DE PLEINE CONCURRENCE

Les méthodes de fixation des prix de transfert

Les méthodes traditionnelles

- La méthode du prix comparable sur le marché libre ou méthode directe.
- La méthode du prix de revente.
- La méthode du prix de revient majoré.

Les méthodes transactionnelles

- La méthode du partage des bénéfices.
- La méthode transactionnelle de la marge nette.

4^e Module

LES PARTICULARITÉS DES SERVICES INTRA-GROUPES ET DES MISES À DISPOSITION D'ACTIFS INCORPORELS

Rechercher et sélectionner des entreprises comparables

- La recherche et la sélection des entreprises comparables.
- L'exploitation des résultats obtenus pour les entreprises de l'échantillon.

MÉTHODOLOGIE : ANDRAGOGIE

- Un module par jour ou plusieurs jours.
- Chaque module comprend : un exposé et une discussion de 45 à 90 minutes.
- Présentation d'un cas pratique choisi par les stagiaires et basé sur la réalité des procédures des pays et des normes internationales.
- Des travaux pratiques conduits en groupe.
- Une synthèse journalière, conclue par un exposé de 15 minutes mettant en évidence les points clés à retenir et à appliquer pour améliorer les pratiques.
- Un seul cas concret par groupe qui sert de fil rouge tout au long du séminaire.
- Jeux de rôle.



Lieu
Paris



Durée
2 semaines



Dates
du 03/09/2018
au 14/09/2018



Prix

Option 1	Option 2
4 500 €	5 480 €

Pour qui ?

Responsables de l'administration fiscale en charge des opérations commerciales avec des entités liées, en charge du contrôle des prix intragroupe, inspecteurs et contrôleurs des impôts, douaniers, cadres et agents du ministère des finances.

Concernant les coûts :

- **L'option 1** comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.
- **L'option 2** comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum).